

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
Le 29 mars 2024 Le 8 avril 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :**  
Le 12 avril 2024

**Etaient présents :**

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,  
FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

**En exercice :** 27

Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,  
MORAND, MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN,  
SIMON.

**Présents :** 19

**Votants :** 27

**Absents :**

Madame	BENKHADDA	(excusée pouvoir à D.MORAND)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à L.COLLET)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à X.RICHEL)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)

Patrice MORTREUX est désigné secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION INTERCOMMUNALE  
D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX CAEN LA MER HABITAT**

Xavier RICHEL, Maire adjoint chargé de l'animations locale, actions sociales et solidarités rappelle que dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain ou d'un financement, les collectivités ont contracté des droits de réservation de logements sociaux. Ces droits permettent de proposer des candidats demandeurs en vue de l'attribution d'un logement social.

La loi n°201861021 DU 23/11/20218 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ELAN, modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires.

Ainsi une convention de réservation doit être obligatoirement signée entre la commune et les bailleurs sociaux afin de définir les modalités de la mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

<p>Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240408-20240202-DE Date de télétransmission : 15/04/2024 Date de réception préfecture : 15/04/2024</p>
---

.../...

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **AUTORISE le Maire** à signer le **convention** définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux avec **CAEN LA MER HABITAT**.
- ✚ **AUTORISE le Maire** à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

**Adopté par 21 voix pour et 6 abstentions** (*Mesdames BENKHADDA , COLLET, LOUBET, Messieurs BOUFFARD, LEBOURGEOIS, et MORAND*)

Date de publication : le **12 avril 2024**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **12 avril 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240408-20240202-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024